

Clef 11 : Espaces publics https://www.ehesp.fr/wp-content/uploads/2020/06/F_11_Fonctions-espaces-publics-web.pdf

Aménager les espaces publics pour assurer une diversité et une complémentarité des fonctions (sociale, circulaire, stimulation de l'appareil perceptif, environnementale) génératrices de santé et de bien-être.

L'enjeu de cette clef est de réaliser des choix d'aménagement des espaces publics de façon à optimiser les multiples bénéfices sur la santé et le bien-être potentiellement générés par les différentes fonctions de ces espaces (sociale, circulaire, stimulation de l'appareil perceptif, environnementale), tout en étant vigilant quant aux antagonismes de certaines fonctions. Il s'agit notamment d'accorder une attention particulière à la dimension humaine de la ville (déplacement à pied, rencontres, etc.) plutôt qu'à d'autres aspects, comme la circulation automobile par exemple.

Pourquoi agir sur la fonction des espaces publics c'est promouvoir la santé des populations ?

- Plusieurs études attestent du **lien entre la capacité d'un territoire urbain à susciter la pratique de la marche et la cohésion sociale**, et donc la lutte contre l'isolement social (Mazumdar et al., 2017).
- Les bénéfices sur la santé de **l'activité physique** dépassent les effets négatifs de l'exposition à la pollution atmosphérique et aux traumatismes par accidents (Mueller et al., 2017 ; Praznocy, 2012).
- Les espaces publics produisent des effets sur les individus d'un point de vue **émotionnel** (perception d'une ambiance stressante, conviviale, reposante), **cognitif** (développement de la curiosité) et **psychique** (stimulation de l'imagination créatrice, sentiment d'appartenance au quartier) qui ont un impact sur leur **santé mentale** et leur **bien-être**. (Coppin & Sander, 2010 ; Levitte, 2011 ; Bachelard, 1957).

Les objectifs UFS de la Clef 11 visés par déterminants de santé :

« Concevoir un projet de façon à » :

 <p>Qualité de l'air</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les mobilités actives et minimiser l'usage des véhicules motorisés (cf. clef 4 « Exposition des populations aux polluants et nuisances » et clef 9 « Cinq sens et identité du lieu ») 	 <p>Qualité & gestion des eaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les « chemins courts de l'eau » (cf. Clef 15 « Gestion des eaux pluviales ») • Privilégier une gestion des eaux pluviales par des systèmes d'ingénierie écologique qui favorisent l'infiltration des eaux pluviales et contribuent à la rétention et à la dégradation des contaminants des eaux pluviales (cf. clef 15) 	 <p>Qualité des sols</p> <p>... En tenant compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De l'état de pollution des sols, notamment pour les espaces pouvant accueillir des populations sensibles (cf. clef 4 « Exposition des populations aux polluants et nuisances ») 	 <p>Champs électromagnétiques</p> <p>... En tenant compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des sources de rayonnement non-ionisants (cf. clef 4 « Exposition des populations aux polluants et nuisances »)
 <p>Température</p> <ul style="list-style-type: none"> • Minimiser l'effet d'îlot de chaleur urbain (cf. clef 14 « Îlot de chaleur urbain ») 	 <p>Interactions sociales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les opportunités de rencontres et les interactions entre les citoyens (cf. clef 8 « Cohésion sociale ») • Permettre des usages et des modes d'appropriation 	 <p>Environnement sonore</p> <p>... De façon à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Atténuer les nuisances sonores (cf. clef 4 « Exposition des populations aux polluants et nuisances ») • Créer des lieux de ressourcement permettant de se ressourcer à l'abri des nuisances sonores (cf. clef 4) 	 <p>Sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer des conditions de sécurité aux citoyens pratiquant des mobilités actives (marche, vélo, etc.) (cf. clef 6 « Mobilités actives et PMR »)
 <p>Compétences individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas créer des situations stressantes pour les citoyens (capacités émotionnelles) (cf. clef 9 « Cinq sens et identité du lieu ») • Offrir aux citoyens des points de repère leur permettant de se situer dans l'espace (capacités cognitives) • Stimuler l'imagination créatrice et favoriser l'esthétique (capacités psychiques) (cf. clef 9) • Proposer aux citoyens des espaces de dialogue et de coopération (capacités sociales) 	 <p>Accès emploi, services et équipements</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre une accessibilité aux aménités, notamment par les mobilités actives (cf. clef 6 « Mobilités actives et PMR ») • Rompre avec l'isolement et la sédentarité à travers des cheminements, une signalétique favorisant l'accès aux principaux services et lieux d'intérêt (cf. clef 6) 	 <p>Alimentation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir différentes formes d'agriculture urbaine (espaces potagers, implantation d'arbres fruitiers, etc..) pour permettre aux habitants de consommer des produits frais et locaux (cf. clef 13 « Agriculture urbaine ») 	 <p>Activité physique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Donner des opportunités de déplacements actifs (cf. clef 6 « Mobilités actives et PMR ») • Permettre la pratique d'activités physiques et sportives
<p>Autres déterminants impactés :</p>  <p>Revenus</p>			

Points de vigilance :

Il existe des **risques d'antagonismes entre les différentes fonctions des espaces publics**. Par exemple, leur fonction sociale peut entrer en conflit avec leur fonction circulaire qui tend à en faire uniquement des lieux de passage, et ce notamment lorsque les déplacements motorisés sont favorisés ; l'espace public renvoyant alors à la fois à des lieux où l'on reste et que l'on s'approprie, mais aussi que l'on traverse à plus ou moins grande vitesse. Il s'agit donc de bien identifier ces antagonismes pour prendre des décisions éclairées qui soient bien adaptées au contexte de chaque opération.

Thématiques d'aménagement	Effets / influences	Conséquences sur les DS
<p>Espaces publics – Fonction sociale (ensemble des lieux accessibles et gratuits)</p> <p>_Att _Ad</p>	<p>Les espaces publics, par définition ouverts et accessibles à toutes les populations, sont des lieux qui génèrent des opportunités d'interactions et de rencontres. Leur aménagement influera sur leurs modes d'occupation (usages, interactions, appropriation, etc.) et sur les groupes de population amenés à les investir.</p>	
<p>Espaces publics – Fonction circulaire (ensemble des lieux accessibles et gratuits)</p> <p>_Att</p>	<p>Les choix d'aménagement des espaces publics, et en particulier des voies de déplacements (en modes actifs et motorisés), donnent plus ou moins d'opportunités de déplacements actifs en rendant ces déplacements possibles et en garantissant la sécurité et le sentiment de sécurité des piétons et des cyclistes, ce qui aura également pour conséquence une meilleure gestion du stress par ces derniers. Par ailleurs, des espaces publics marchables vont favoriser les rencontres entre les individus et rendre les aménités davantage accessibles.</p>	
<p>Espaces publics – Fonction de stimulation de l'appareil perceptif (ensemble de lieux accessibles et gratuits)</p> <p>_Ad</p>	<p>L'aménagement des espaces publics conditionne la manière dont les individus perçoivent l'espace urbain à l'aide de leurs sens. Ces perceptions sensorielles (visuelle, olfactive, auditive et tactile) ont des effets émotionnels (situations stressantes, reposantes, etc.) cognitifs (lisibilité de l'espace, développement de la curiosité, etc.) et psychiques (stimulation de l'imagination, sentiment d'appartenance au quartier, etc.) qui impactent le sentiment de bien-être.</p>	
<p>Espaces publics – Fonction environnementale (ensemble de lieux accessibles et gratuits)</p>	<p>En renvoyant à la composante des espaces verts, les bonnes pratiques concernant la fonction environnementale des espaces publics sont développées dans la clef 12 « Espace verts » qui fait elle-même référence aux clefs 4 « Exposition des populations aux polluants et nuisances », 13 « Agriculture urbaine », 14 « Ilots de chaleur urbain » et 15 « Gestion des eaux pluviales ».</p>	



Les rives de cet espace bleu, un cours d'eau traversant Rennes et parfois accompagné d'espaces verts, sont prisées

